

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique d'état ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

### **Le président de l'Université Paris Nanterre :**

#### **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury pour le recrutement BOE dans le corps des Ingénieurs d'études – BAP J - Gestion Administrative - organisé par l'Université Paris Nanterre, au titre de 2023 :

- Monsieur BEN SALAH Yacine, *Président, Ingénieur d'études classe normale, Université Paris Nanterre.*
- Madame LE BARS Sophie, *Membre, Ingénieure d'études classe normale – référente handicap, Université Paris Nanterre.*
- Madame BRANDOLINI Blagovesta, *membre, Ingénieure d'études classe normale, Panthéon Sorbonne, Paris.*
- Monsieur JABRI Mehdi, *suppléant, Ingénieur d'études classe normale, Université Paris Nanterre.*

Article 2 : Le *Président de l'Université Paris Nanterre et la Directrice Générale des Services* sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 20 juillet 2023

Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale des Services

La Directrice Générale des Services  
Pascale SAINT-CYR  
Pascale SAINT-CYR

